

EXTRAIT DE DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

\*Date de Convocation : 14/06/2024

\*Date d’Affichage : 14/06/2024

\*Conseillers en exercice : 23

\*PRÉSENTS : 13

\*VOTANTS : 17

L’an deux mille vingt-quatre, le 20 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire

**Etaient présents** : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Florence VILLE-VALLEE, Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Mohammed NIFA, Madame Claudine BARRIE  
Adjoints

Monsieur Hervé BERTRAND, Monsieur Dominique REVEILLERE, Madame Nadine DAGUENET,

Madame Isabelle LACOUR, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Madame Monique MORNACCO, Monsieur Claude COLLINEAU, Monsieur Fodié DIARRA

**Etaient absents excusés** :

Monsieur Bernard GLENAT pouvoir à Madame Florence VILLE-VALLEE,

Monsieur Michel PLAIGNAUD pouvoir à Monsieur Hervé BERTRAND

Madame Murielle FANOUILLE pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,

Monsieur David DUMEUNIER pouvoir à Madame Isabelle CORNELOUP

Monsieur Thierry ROUSSELET, Monsieur Thierry LACOUR, Madame Sophie Rima GHADBAN Monsieur Olivier SCARSETTO,

Monsieur Fabien BOSC, Madame Emilie POUJOL.

Monsieur Jean Bernard LASMARRIGUES Glénat a été désigné Secrétaire de séance.

**DEL N° 10a : MODIFICATION DE LA DELIBERATION 7a du 23/05/2024  
DEMANDE DE SUBVENTION ‘ CHALEUR ET FROID  
RENOUVELABLES ’ AUPRES DE LA REGION ILE DE France  
CONCERNANT LES TRAVAUX DE GEOTHERMIE SUR LES 3 GRANDS  
PROJETS – ANCIENNE MAIRIE-**

Le Maire de la Commune de Margency rappelle que la stratégie Energie -Climat de l’île de France a été votée en 2018 et présente les objectifs forts en matière de sobriété, d’efficacité et de développement des énergies renouvelables et de récupération (EnRr).

Considérant que l’appel à projets « Chaleur et Froid renouvelable » : Les projets éligibles sont tous les projets permettant de produire, stocker et valoriser une source d’énergie renouvelable ou de récupération.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention pour les 3 projets de géothermie (Ancienne Mairie, Anciennes Écuries, Maison de Santé). Nous pouvons être subventionné à hauteur de 55 % (SIGEIF par le biais de l’ADEME + Conseil Régional). Nous devons déposer une demande de subvention par projet.

Considérant la délibération N°7a du 23 mai 2024, demande de subvention « Chaleur et Froid renouvelables » auprès de la Région Ile de France concernant les travaux de géothermie sur les 3 grands projets – Ancienne Mairie-

Vu l’avis favorable à l’unanimité de la commission des finances du jeudi 13 juin 2024,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

**AUTORISE** Monsieur le Maire à demander une subvention au Conseil Régional AAP « Chaleur et froid renouvelable » en complément du SIGEIF/ADEME pour les travaux de géothermie à l'Ancienne Mairie selon le plan de financement ci-joint :

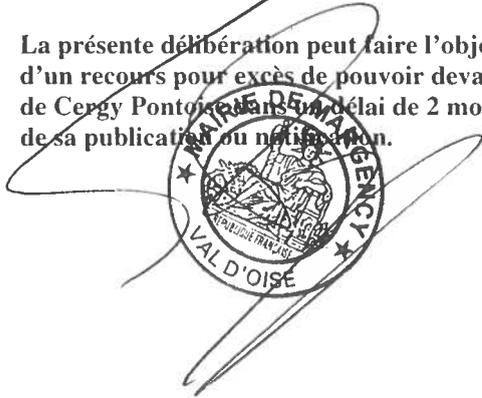
PLAN DE FINANCEMENT			
ANCIENNE MAIRIE	SIGEIF (ADEME) + REGION 55 %	DEPARTEMENT 25 %	COMMUNE HT
POMPES A CHALEUR 87 116 €	47 913,80 € HT	21 779 € HT	17 423,20 € HT
SONDES 31 725 €	17 448,75 € HT	7 931,25 € HT	6 345 € HT
QUALICONSULT Mission Contrôle Technique 1833,34 €	1 008,34 € HT	458,34 € HT	366,66 € HT
INDIGGO Assistance à Maitrise d'Ouvrage 16 189,68 €	8 904,32 € HT	4 047,42 € HT	3 237,94 € HT
<b>TOTAL 136 864,02 € HT</b>	<b>75 275,21 € HT</b>	<b>34 216,01 € HT</b>	<b>27 372,80 € HT</b>

**DONNE** tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire  
de cet acte dès sa transmission  
en Sous-Préfecture le

Fait à Margency, le 21/06/2024

La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A  
de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter  
de sa publication ou notification.



Accusé de réception en préfecture  
095-219503695-20240621-DEL10A20062024-DE  
Date de télétransmission : 21/06/2024  
Date de réception préfecture : 21/06/2024